

Le Burundi a recensé 22.482 cas de VBG en 2016

@rib News, 24/06/2017 – Source Xinhua Le Burundi a recensé 22.482 cas de violences basées sur le genre (VBG) en 2016, apprend-on samedi du cabinet du ministre burundais chargé du Genre et des Droits de la personne humaine, Martin Nivyabandi (photo). Dans ce bilan 2016 sur les VBG, le cabinet du ministre Nivyabandi s'appuie sur les statistiques recueillies dans les 18 provinces burundaises par les Centres de développement familial et communautaire (CDFC), qui sont des partenaires collaborant de près dans la lutte contre les VBG au Burundi.

Les femmes en ont été les plus victimes par rapport aux hommes, fait remarquer le cabinet du ministre burundais en charge du Genre. Ainsi, 8.449 cas de violences socio-économiques ont atteint 6.488 femmes contre 1.961 hommes, 7.302 cas de violences psychologiques ont atteint 5.766 femmes contre 1.536 hommes, alors que 4.894 cas de violences physiques ont touché 3.750 femmes contre 1.144 hommes. Le 13 juin dernier, à l'occasion d'une cérémonie de lancement de la campagne de vulgarisation de la loi spécifique sur les VBG promulguée en septembre 2016, le ministre Nivyabandi a souligné que dans cette lutte, le Burundi "veut opérer une rupture avec un passé non glorieux" où des lois en restaient à l'état de promulgation sans jamais connaître des lendemains d'application. Car, d'année en année, cette problématique a pris de l'ampleur dans la mesure où le Burundi a connu 17.505 cas de VBG en 2015 contre 3.591 cas en 2010. Le ministre Nivyabandi s'est dit convaincu et persuadé que le Burundi, armé de la loi spécifique sur les VBG, et d'une synergie opérationnelle entre les diverses "forces vives" de la nation burundaise (administration territoriale, appareil judiciaire, forces de l'ordre et population), pourra venir à bout de ce mal. Cependant pour Aline Rivuzumwami, chargée du programme VBG à la représentation d'ONUFEMMES au Burundi, estime que le défi le plus important à relever au Burundi vis-à-vis des VBG, est l'impunité des auteurs de tels crimes. La non application et la méconnaissance des lois répressives (dont le code pénal en vigueur d'avril 2009) par les communautés et les agents de l'appareil judiciaire burundais dont les juges, sont d'autres défis "non moins importants", a-t-elle ajouté. Au plan international, le Burundi appuie sa politique d'éradication des VBG sur certaines conventions internationales dont la "Déclaration de Kampala" (Ouganda) du 24 novembre 2012 par les chefs d'Etat de la Conférence internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL), avec pour focus la promotion de la lutte contre les VBG. A ce jour, la CIRGL est composée de onze Etats, à savoir l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine (RCA), le Congo, la République démocratique du Congo (RDC), le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});